

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 novembre 2023**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**  
**DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 novembre 2023 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 16 novembre 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCE à Mme Martine LABEUR, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, Mme Christine SANCHEZ à Mme Chantal DUMAS, M. Yves GUIRAUD à M. Thibaut BARRAL, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. Jean-Marc ISURE.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

*Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.*

*Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.*

*VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L1612-11, L2313-1, L5211-36, R.5211-13 ;*

*VU la délibération n° 3054 du 12 décembre 2022 adoptant le budget primitif 2023 du budget annexe eau potable ;*

*VU la délibération n° 3218 du 19 juin 2023 adoptant le budget supplémentaire 2023 du budget annexe eau potable ;*

*VU la délibération n° 3197 du 23 octobre 2023 adoptant la décision modificative n°1 du budget annexe eau potable ;*

*VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;*

*VU l'avis du conseil d'exploitation en date du 23 novembre 2023 à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention ;*

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe eau potable 2023 de la section de fonctionnement au sein des chapitres 011, 014, 65 et 70.

**CONSIDERANT** qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section d'exploitation :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : il est nécessaire d'augmenter les crédits en dépenses sur l'article 6068 pour 240.000 € afin de pouvoir alimenter les habitants de la commune de St André de Sangonis en bouteilles d'eau.
- Chapitre 014 « Atténuations de produits » : il est nécessaire d'augmenter les crédits en dépense sur l'article 701249 pour 43.500 € afin d'honorer le reversement des taxes à l'agence de l'eau.
- Chapitre 65 « Charges de Gestion courantes » : il est nécessaire d'augmenter les crédits sur l'article 658 pour 40.000 euros afin d'honorer nos engagements avec la CCGPSL.
- Chapitre 70 « Produits des services et ventes diverses » : il est proposé d'augmenter les crédits en recettes sur l'article 70111 un montant de 323.500 € pour équilibrer la section d'exploitation.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'approuver la décision modificative n°2 ci-annexée avec une augmentation de crédits de la section d'exploitation d'un montant de + 323.500 € en dépense et recette.

Transmission au Représentant de l'État

N° 3326

Publication le 28/11/2023

Notification le

**DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**

Gignac, le 28/11/2023

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20231127-14731-BF-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la  
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

<b>RAPPORT</b>	<b>COMPÉTENCE</b>	
<i>Rapporteur :</i>		
<b>BUDGET ANNEXE EAU 2023</b>		
<b>DECISION MODIFICATIVE N°2</b>		
Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011 – 6068 « autres achats de services et fournitures»	240.000,00 €	
014 – 701249 « reversements redevances agence de l'eau »	43.500,00 €	
65 - 658 « charges diverses de gestion courante »	40.000,00 €	
70 – 70111 « vente d'eau »		323.500,00 €
TOTAUX	323.500,00 €	323.500,00 €